



Destinataires Clients et utilisateurs d'ElektroForm
Expéditeur SIX Terravis SA
Date Zurich, le 2 mai 2022
Objet **Informations concernant l'utilisation du portail de renseignements Terravis sur ElektroForm**

1. Réglementation contractuelle

Outre les éventuels contrats et règlements, les clients d'ElektroForm ont besoin de conclure les contrats suivants avec SIX Terravis pour pouvoir utiliser la plateforme ElektroForm:

- Contrat d'utilisation du portail de renseignements → règle l'utilisation du portail et, en particulier, la consultation et le traitement des données des cantons et des offices du registre foncier
- Convention complémentaire sur l'accès aux données → règle l'intégration dans la plateforme ElektroForm

Les documents correspondants se trouvent dans les pages suivantes. Vous trouverez de plus amples informations au point 5 « Signature du contrat et envoi ».

- Contrat d'utilisation portail de renseignements remplir: page 02
- Convention complémentaire sur l'accès aux données: emplir: page 05
- Formulaire premier administrateur: remplir: pages 07

2. Frais

L'utilisation de Terravis est payante. Les frais sont divisés en deux catégories:

Frais d'utilisation de Terravis

Il s'agit des frais dus pour la mise à disposition, la maintenance, le développement, etc. de la plateforme Terravis. Ces frais sont réglés dans le document «Tarifs portail de renseignements pour les participants institutionnels» (cf. lien hypertexte dans le contrat d'utilisation, page 03)

Émoluments pour les données cantonales

Ces émoluments sont prélevés par le fournisseur de données concerné (canton, office du registre foncier, commune). A quelques exceptions près, l'encaissement de ces frais est effectué par SIX Terravis. Les émoluments cantonaux sont réglés dans l'annexe aux tarifs «Aperçu des émoluments cantonaux et des droits d'accès» (cf. lien hypertexte dans le contrat d'utilisation, page 03)

3. Gestion des utilisateurs

La gestion des utilisateurs intervient au sein de Terravis. Selon les informations que vous avez fournies dans le formulaire ci-dessus, nous allons activer pour vous le premier administrateur. Cette personne peut ensuite activer d'autres utilisateurs et administrateurs.

Veillez noter l'ID du participant et l'ID de l'utilisateur

Ces informations doivent être saisies sur la plateforme ElektroForm pour obtenir les extraits d'immeuble.

4. Restrictions

En tant que propriétaires des données, les cantons limitent l'accès des clients institutionnels de Terravis: le volume de données et le nombre d'extraits d'immeubles que vous pouvez obtenir sont limités. Concrètement, cela signifie que:

Chaque utilisateur a droit à 10 extraits d'immeubles par jour civil par canton

5. Signature du contrat et envoi

En cas d'intérêt, nous vous prions de remplir le document contractuel (au format numérique), sans le signer, et de l'envoyer à l'adresse e-mail ci-dessous. Veuillez nous indiquer les personnes autorisées à signer (prénom, nom, adresse e-mail), afin que nous puissions leur envoyer ultérieurement les documents contractuels remplis pour une signature électronique via DocuSign.

E-mail à info@terravis.ch
Envoi postal à SIX Terravis SA, Hardturmstrasse 201, Case postale, 8021 Zurich



Contrat d'utilisation

entre

SIX Terravis SA, Hardturmstrasse 201, 8005 Zürich (ci-après SIX Terravis)

et

1. Partenaire contractuel

Groupe d'utilisateurs: Client institutionnel -- ElektroForm

Raison familiale: _____

IDE: _____

Adresse: _____

NPA / localité: _____

Contact: _____

E-mail de la personne de contact: _____

2. Objet du contrat

Le présent contrat renferme les dispositions de base relatives à l'accès électronique du partenaire contractuel aux données et régit la consultation ainsi que la transmission de ces dernières.

SIX Terravis propose à l'échelon national un portail électronique de renseignements fonciers, Terravis, permettant de consulter et d'utiliser des données à des fins personnelles..

3. Prestations de SIX Terravis

SIX Terravis fournit au partenaire contractuel les prestations décrites à l'Annexe 1.

4. Conditions Générales et tarifs

Le partenaire contractuel reconnaît que les Conditions Générales de SIX Terravis (Annex 2) et les tarifs (Annex 3) en vigueur font partie intégrante du présent contrat. Les Conditions Générales dans leur version en vigueur et la liste des prix peuvent être consultées sur www.terravis.ch ou adressées par e-mail au partenaire contractuel si ce dernier en émet le souhait. Les tarifs ainsi que les Conditions Générales en vigueur à la date de la signature du contrat sont annexés au présent contrat.

Toute modification des tarifs doit être notifiée par courrier 100 jours à l'avance par SIX Terravis.



5. Début et durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de la date de sa signature; il est conclu pour une durée indéterminée.

6. Résiliation du contrat

Le présent contrat peut être résilié par chacune des parties avec un préavis de 90 jours sur notification écrite à l'autre partie.

Une décision de sanction à caractère définitif autorise la Confédération et les cantons à exiger la rupture du contrat. En ce cas, SIX Terravis dispose d'un droit de résiliation extraordinaire avec effet immédiat.

7. Droit applicable et for judiciaire

Les relations juridiques entre SIX Terravis et le partenaire contractuel sont exclusivement régies par le droit suisse.

Le for judiciaire pour tout litige découlant du présent contrat est Zurich.

En cas de divergences entre la version française du présent accord et sa version originale en allemand, c'est la version originale du règlement en allemand qui fait foi.

8. Annexes

Sont annexés au présent contrat:

- Annex 1: [Prestations SIX Terravis](#)
- Annex 2: [Conditions générales SIX Terravis](#)
- Annex 3: [Tarifs renseignement Terravis \(incl. Émoluments cantonaux portail de renseignements\)](#)
- Annex 4: [Formulaire d'inscription pour participants](#)

Partenaire Contractuel

SIX Terravis SA

Zürich, _____

Walter Berli,
Geschäftsführer

Raphael Fuchs,
Mitglied der Geschäftsleitung



Annex 4: Formulaire d'inscription pour participants

Multi-participant

Les termes ci-après sont définis comme suit dans les Conditions Générales de SIX Terravis:

- Par **participant**, on entend une personne morale qui intervient comme représentant dans le système Terravis (p.ex. la banque ABC).
- Par **Multi-participant**, on entend le représentant hiérarchiquement supérieur de plusieurs participants dans le système Terravis (p.ex. inspectorat cantonal du registre foncier)

Le participant doit être rattaché à un multi-participant dans le système Terravis::

Non

Oui, Multi-participant n°

Paramètres

Séparation des rôles (par administrateur, auditeur et utilisateur final) dans le système Terravis:

pas de séparation

~~séparation partielle~~

~~séparation complète~~

Langue de correspondance:

~~deutsch~~

français

~~italiano~~



Convention complémentaire sur l'accès aux informations foncières dans le portail de renseignements Terravis via l'interface

entre

SIX Terravis SA, Hardturmstrasse 201, 8005 Zurich (ci-après SIX Terravis)

et

1. Partie au contrat

Nom / Société: _____

IDE: _____

Rue / N°: _____

NPA / Lieu: _____

ID participant concernée: _____

2. Situation initiale

La présente convention règle l'échange de données sous forme de paquets de données XML structurés entre SIX Terravis et le système de traitement du participant. L'accès aux données via l'interface nécessite une réglementation contractuelle existante concernant l'accès aux informations foncières dans le portail de renseignements Terravis.

3. Objet

En signant la présente convention, le participant accepte l'accès, via l'interface, à tous les services proposés par Terravis (à savoir les extraits d'immeubles dans le portail de renseignements) pour lesquels il a conclu un accord avec SIX.

4. Frais

Les prix applicables sont ceux mentionnés dans les Tarifs «Portail de renseignements» du groupe d'utilisateurs auquel le participant appartient. Ces tarifs font partie intégrante de la présente convention.

Pour l'utilisation du service en vertu de la présente convention, seuls les frais énoncés au chapitre «Accès électronique aux données» seront facturés au participant.

5. Entrée en vigueur et durée

La présente convention entre en vigueur dès sa signature et est conclue pour une durée indéterminée.



6. Résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre partie pour la fin d'un mois civil moyennant un préavis de 90 jours. La résiliation doit revêtir la forme écrite.

En cas de résiliation du contrat sur lequel se fonde la présente convention, cette dernière est considérée comme résiliée à la même date.

7. Annexes

L'annexe à cette convention complémentaire est:

Annexe A: Tarifs «Portail de renseignements Terravis»

Partie au contrat

SIX Terravis SA

Zurich, _____

Walter Berli
Directeur

Raphael Fuchs,
Membre de la direction



Données du premier administrateur dans Terravis

Nom, prénom *

ID de l'utilisateur *

p. ex. n° de collaborateur, initiales

Adresse e-mail *

Numéro de téléphone

Unité d'organisation

Langue

allemand

français

italien

Authentification *

Login App-Authentification (Futurae)
[Consultez le guide ici à l'avance]

Certificat

* Pflichtfelder